

Investissez vos surplus financiers de manière flexible et fiscalement avantageuse dans la branche 6

Les affaires marchent bien et vous avez pu constituer un surplus de liquidités ? S'il est bien sûr toujours bon d'avoir un peu d'argent de côté pour faire face aux imprévus, il est peut-être encore mieux de faire fructifier cet argent. Un investissement flexible et fiscalement avantageux dans la branche 6 est certes moins courant, mais mérite à tout le moins d'être envisagé.

Qu'est-ce que la branche 6 ?

Un investissement en branche 6 ou contrat de capitalisation n'est **pas une assurance comme les autres**. S'il y a certes un souscripteur du contrat, il n'y a pas de preneur d'assurance ni d'assuré ou de bénéficiaire. Contrairement aux branches 21 et 23, vous ne payez donc pas de taxe sur les primes, mais bien un précompte mobilier sur le rendement.

Là où un investissement en branche 26 est soumis au droit belge, un investissement en branche 6 est soumis au **droit luxembourgeois**. Le rendement de votre portefeuille est lié directement aux performances des fonds dans ce portefeuille. Même si vous n'avez donc **pas de rendement garanti**, vous avez **accès** à une large gamme de fonds de placement correspondant parfaitement à votre profil d'investisseur.

Ces contrats sont surtout intéressants pour les **sociétés** (soumises à l'impôt des sociétés) et d'autres **personnes morales** (soumises à l'impôt des personnes morales) qui veulent faire fructifier leur excédent de liquidités de manière flexible et fiscalement avantageuse. Le montant minimum de la prime s'élève le plus souvent à 50.000 euros.

Branche 6	Branche 21	Branche 23	Branche 26
Contrat de capitalisation	Contrat d'assurance	Contrat d'assurance	Contrat de capitalisation
Droit luxembourgeois	Droit belge	Droit belge	Droit belge
Pas de rendement garanti	Rendement garanti	Pas de rendement garanti	Rendement garanti
Durée flexible	Moyen/long terme	Moyen/long terme	Durée flexible
Pas de taxe sur primes pour dépôts	Taxe sur primes pour dépôts	Taxe sur primes pour dépôts	Pas de taxe sur primes pour dépôts
Retenue à la source sur rendement net	Retenue à la source sur retraits anticipés	Pas de retenue à la source sur retraits anticipés	Retenue à la source sur retraits anticipés

Quels sont les avantages de la branche 6 ?

Durée flexible

Même si le contrat a une durée fixe comprise entre 5 et 99 ans, il peut être résilié à tout moment **en tout ou partie**. Les frais de sortie sont dans ce cas très limités et votre argent reste donc aussi disponible à court terme. Vous pouvez ainsi effectuer des **versements ou des prélèvements** à tout moment.

Moins d'impôts

Comme un contrat de capitalisation n'est pas un contrat d'assurance, vous ne payez donc **pas de taxe de 4,4 % sur les primes**. Vous ne payez **pas non plus de frais d'entrée ni d'arbitrage**.

Les impôts ne sont en outre prélevés que sur le **produit net des investissements** au moment où ces plus-values sont réalisées ou prélevées. À l'inverse, les moins-values sont déductibles fiscalement.

Enfin, le contrat n'est pas considéré comme un investissement en actions. Si votre société bénéficie d'un **taux réduit pour l'impôt des sociétés**, vous ne courez donc pas le risque de le perdre.

Comptabilité simplifiée

Comme cela a déjà été dit, un contrat de branche 6 permet d'effectuer des arbitrages ou changements entre fonds sans frais. Cela simplifie donc aussi considérablement la comptabilité : **seul le résultat global doit être comptabilisé et non les opérations sous-jacentes**. Les revenus capitalisés ne doivent pas non plus être déclarés chaque année s'ils ne sont pas prélevés.

Vos affaires vont tellement bien que vous avez à peine le temps de comparer les différentes opportunités d'investissement ? En tant que courtier indépendant, Wilink cherchera avec vous le meilleur mix de possibilités pour vos besoins personnels et professionnels. N'hésitez pas à prendre contact rapidement avec nos experts et mettez vos économies durement gagnées au travail dès aujourd'hui !



À propos de Wilink

Wilink est un courtier indépendant qui propose à ses clients **entrepreneurs** et **indépendants** des solutions personnalisées dans les domaines de l'**assurance**, du **crédit**, de l'**épargne** et des **placements financiers**. Wilink met à disposition de ses clients un **conseiller professionnel**, soutenu par des **experts**, dans les différents domaines. Ensemble, ils accompagnent leurs clients à chaque phase de leur vie **et de celle de leur entreprise**.

 ASSURANCES & PENSION

 PLACEMENTS & ASSURANCES D'INVESTISSEMENT

 CRÉDITS



Des questions ?

Vous souhaitez en savoir davantage sur notre offre contactez-nous sans attendre via l'adresse e-mail suivante:

lifebusinessteam@wilink.be

Wilink Insurance SA | Siège social
Boulevard Baudouin 1er 25, 1348 Louvain-la-Neuve
(t) + 32 10 48 01 30
Courtier en assurances et en crédits
BCE 0403.275.718 | RPM Nivelles
wilink.be

wilink

You live.
We secure.